

## RYTHME DE L'ALTERNANCE

- 34 semaines par an en milieu professionnel
- 13 semaines par an en centre de formation

SERVICES AUX PERSONNES / SANTE / SOCIAL

# CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

*Vous aimez être en relation avec les jeunes enfants et contribuer à leur éveil et leur bien-être, Faites-en votre profession.*

Cette formation en apprentissage ou en alternance, vous ouvre les portes de votre futur métier. **Elle va vous permettre de :**

- Devenir un professionnel de la Petite Enfance
- Découvrir le secteur professionnel de la Petite Enfance
- Développer votre sens relationnel, vos capacités d'adaptation
- Prendre confiance en vous
- Maîtriser des techniques professionnelles

## LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les apprentissages sont facilités par l'échange, l'expérience et la découverte personnelle :

- Mise en commun des connaissances particulièrement dans les matières professionnelles et techniques
- Mise en place de **projets** d'animation avec enfants ...
- **Semaines à thèmes** avec des intervenants et des visites d'études

## LES PLUS DE LA FORMATION

Intégrer cette formation en 2 ans, c'est aussi :

- Bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** avec un temps de soutien à chaque session de formation et en milieu professionnel
- Réaliser des **animations** socio-culturelles et artistiques
- Obtenir la formation de **Sauveteur Secouriste du Travail**
- Obtenir le **PRAP 2S**

## VOTRE STATUTS

- Salarié d'un organisme dans le domaine de la Petite Enfance : crèche, halte-garderie, accueil de loisirs, école maternelle, collectivité locale, organismes des services à la personne de moins de 3 ans ...
- Rémunéré sur un pourcentage du SMIC en fonction de la réglementation en vigueur (voir livret de l'apprentissage du Conseil Régional de la Région Centre)
- En alternance sous statut scolaire

EN ALTERNANCE ET  
SOUS STATUT SCOLAIRE

ANIMATION  
TOURISME

ALTERNANCE

VENTE  
ÉCOLOGIE

SERVICES AUX PERSONNES

APPRENTISSAGE

# CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE EN APPRENTISSAGE ET SOUS STATUT SCOLAIRE



## LA POURSUITE DE VOS ÉTUDES

Après le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE), vous pouvez accéder :

- En seconde année de Bac Professionnel en classe de 1<sup>ère</sup> dont le Bac Pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- Aux concours de la fonction publique : ATSEM
- À la formation Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (BPJEPS)
- Concours Auxiliaire de Puériculture

## LES DÉBOUCHÉS

Après le CAP, vous pouvez :

- Passer le concours pour être ATSEM
- Être assistant/e maternelle
- Travailler dans une crèche ou garderie
- Être animateur/trice en périscolaire ou accueil de loisirs
- Garder les enfants au domicile de leurs parents en étant salarié

## ADMISSION

- Un entretien de motivation sur le projet professionnel pour tous les candidats
- Après une classe de 3<sup>ème</sup>  
ou
- Après un CAP, un BEP, un BAC PRO  
ou
- Être âgé de 16 ans à la signature du contrat d'apprentissage  
et
- Trouver un maître d'apprentissage et signer son contrat pour les deux années de formation en structures privées ou publiques



**MAISON FAMILIALE  
RURALE DE FEROLLES**  
7 Route de Darvoy  
45150 Férolles  
02.38.59.73.04  
mfr.ferolles@mfr.asso.fr

**RÉUSSIR  
autrement**

ANIMATION  
TOURISME

ALTERNANCE

VENTE ECOLOGIE